

SOUMISSION CHIMIQUE ET VIOLENCES SEXUELLES : RÔLE DU BIOLOGISTE

CONTEXTE

La soumission chimique s'inscrit dans le champ des **violences faites aux adultes**, et plus particulièrement des **violences sexuelles**, dans lesquelles une substance est administrée à l'insu de la victime afin d'altérer son discernement, sa vigilance ou sa mémoire.

Ces situations exposent les victimes à une **grande vulnérabilité**, souvent marquée par un état de désorientation, de peur et de traumatisme, et une difficulté à comprendre ce qui leur est arrivé ou à identifier les signes évocateurs. Cette situation peut entraîner un **retard de prise en charge**, avec un risque de perte d'opportunité diagnostique, notamment en raison de délais contraints pour la réalisation des prélèvements biologiques.

Aujourd'hui, le nombre de situations suspectées de soumission chimique est en **augmentation**, ce qui renforce les enjeux de repérage, d'accueil et de prise en charge des victimes. Face à cette évolution, un **dispositif expérimental national** a été mis en place afin de structurer la prise en charge, de faciliter l'accès aux examens biologiques et d'améliorer la coordination entre les acteurs du parcours de soins.

Dans ce cadre, le biologiste médical occupe un rôle central dans la prise en charge des victimes, à plusieurs niveaux :

- **Assurer un accueil adapté**, dans une situation souvent marquée par la détresse et la confusion ;
- Contribuer au **repérage des situations évocatrices** ;
- Participer à une **prise en charge rapide**, en tenant compte des délais diagnostiques ;
- Réaliser les **examens biologiques adaptés** ;
- Garantir la **traçabilité et la fiabilité des prélèvements** dans un contexte médico-légal ;
- **Informers la victime** sur la conduite à tenir, les étapes du parcours de soins, les possibilités de dépôt de plainte et les aspects médico-légaux ;
- Participer à l'**orientation vers une prise en charge adaptée**, notamment médicale, psychologique et juridique.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre aux biologistes médicaux de développer les compétences nécessaires au **repérage, à l'accueil, à la prise en charge et à l'orientation des victimes de soumission chimique dans un contexte de violences sexuelles**, en intégrant les enjeux de délai diagnostique et de sécurisation du parcours.

Programme

QCM Pre formation et Post formation

INTRODUCTION (5min)

MODULE 1 – PRISE EN CHARGE INITIALE DE LA VICTIME ET CONDUITE À TENIR

Durée : 40 min

OBJECTIFS

- Accueillir la victime de manière adaptée et rassurante
- Identifier une suspicion de soumission chimique dans un contexte de violences
- Recueillir les éléments utiles à l'orientation diagnostique
- Comprendre l'importance du délai dans la recherche de preuves
- Informer la victime sur la conduite à tenir
- Orienter la victime vers une prise en charge adaptée

CONTENUS

- Accueil adapté de la victime (recommandations HAS) :
 - Environnement sécurisé et confidentiel
 - Posture professionnelle (écoute, non-jugement, neutralité)
 - Déculpabilisation
 - Respect du rythme et du consentement
- Suspicion de soumission chimique et lien avec violences sexuelles
- Interrogatoire ciblé : circonstances, chronologie, symptômes
- Importance du facteur temps
- Éléments de preuve à rechercher

« Le Kléber » 55 bis rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE Tél. : 02.23.45.04.05 Fax : 02.23.45.04.08

SARL au capital de 50 000 € – Filiale à 100 % du SBBPL - RCS Rennes – SIRET 409 473 378 000 35

TVA FR 21409473378 - N° d'enregistrement organisme de formation : 53 35 058 64 35

- Information à la victime :
 - conduite à tenir
 - conservation des preuves
 - démarches possibles
- Orientation :
 - parcours médical et biologique
 - prise en charge psychologique
 - démarches juridiques (plainte)

Cas cliniques (10 min)

MODULE 2 – CONNAISSANCES ET IMPÉRATIFS DIAGNOSTIQUES

Durée : 50 min

OBJECTIFS

- Comprendre les mécanismes et contextes de la soumission chimique
- Identifier les substances impliquées et les situations à risque
- Reconnaître les signes cliniques évocateurs
- Intégrer les impératifs diagnostiques et temporels
- Identifier les erreurs de prise en charge

CONTENUS

- Définitions et mécanismes
- Contextes de survenue
- Substances impliquées (dont nouvelles substances psychoactives)
- Signes cliniques évocateurs
- Impératifs diagnostiques et temporels
- Erreurs fréquentes

Cas cliniques (10 min)

MODULE 3 – PRISE EN CHARGE BIOLOGIQUE ET PARCOURS DE LA VICTIME

Durée : 50 min

« Le Kléber » 55 bis rue de Rennes 35510 CESSON SEVIGNE Tél. : 02.23.45.04.05 Fax : 02.23.45.04.08

SARL au capital de 50 000 € – Filiale à 100 % du SBBPL - RCS Rennes – SIRET 409 473 378 000 35

TVA FR 21409473378 - N° d'enregistrement organisme de formation : 53 35 058 64 35

OBJECTIFS

- Choisir les prélèvements biologiques adaptés au délai
- Réaliser et sécuriser les examens biologiques
- Garantir la traçabilité dans un contexte médico-légal
- Informer la victime sur les étapes de la prise en charge
- Participer à l'orientation dans le parcours médical, psychologique et juridique

CONTENUS

- Choix des prélèvements biologiques selon le délai
- Substances recherchées et limites analytiques
- Protocoles de prélèvement, de conservation et de transmission
- Traçabilité et sécurisation des examens biologiques
- Rôle du biologiste médical dans le parcours de soins
- Orientation de la victime

Cas cliniques (10 min)

BILAN DE FORMATION (5 MIN)

PARTIE À DISTANCE 1 HEURE

OBJECTIFS

- Consolider les connaissances
- Renforcer le raisonnement décisionnel
- Approfondir les aspects réglementaires

CONTENUS

- Lecture recommandations et textes de lois
- QCM en lien avec les recommandation et texte de lois
- Corrigés QCM
- Cas cliniques interactifs

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Activités interactives

ÉVALUATION GLOBALE

- QCM pré-formation
- QCM post-formation
- Cas cliniques
- Questions-réponses
- Évaluation de satisfaction

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Apports théoriques
- Questions/réponses
- Cas cliniques
- QCM pré et post